

# Enjeux relatifs aux changements climatiques : Questions à prendre en considération en vertu des principes comptables généralement reconnus (PCGR) du secteur public et des énoncés de pratiques recommandées (PR) actuels

Septembre 2019

## Contexte

Les changements climatiques peuvent toucher les états financiers des villes de plusieurs façons différentes. Les incertitudes concernant les risques et les événements liés aux changements climatiques peuvent avoir une incidence sur les flux de trésorerie, les actifs, les passifs, les réserves, les sources de revenus et le coût du capital d'une ville. Par exemple :

- la dépréciation ou les dommages découlant d'événements liés aux changements climatiques (comme l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes) pourraient entraîner une réduction de valeur des actifs ou toucher la durée de vie utile des actifs;

## Pertinence des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques pour les villes

Le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) est une initiative, pilotée par le secteur privé, qui est appuyée par le G20. L'objectif est de fournir un cadre d'information pour aider les investisseurs et autres bailleurs de fonds à mieux comprendre les répercussions financières des risques liés aux changements climatiques et pour aider les sociétés à présenter cette information de manière claire et cohérente.

Le cadre du GIFCC a été conçu pour les acteurs des marchés financiers, mais il concerne également d'autres organisations, comme les villes. Le cadre du GIFCC établit un rapport entre la présentation de l'information financière d'une organisation et les répercussions directes et indirectes des occasions et des risques relatifs aux changements climatiques, offrant ainsi une perspective financière sur l'incidence des changements climatiques. Le cadre d'information du GIFCC peut aider les villes à comprendre les incidences financières potentielles des changements climatiques, et à se préparer, à planifier et à investir en conséquence.

Pour en savoir davantage sur le GIFCC, consultez le site [www.cpacanada.ca/gifcc](http://www.cpacanada.ca/gifcc).

- les éléments à prendre en considération concernant la comptabilisation ou l'évaluation liée aux investissements dans les infrastructures essentielles et à la modernisation de celles-ci (par exemple, routes, ponts, barrages, digues, égouts et systèmes d'évacuation des eaux)<sup>1, 2</sup>;
- l'accroissement de l'importance et du nombre d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations si les sites détenus par la ville sont contaminés ou ne respectent pas les normes environnementales en raison de l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes (par exemple, contamination d'un site à la suite d'une inondation);
- les changements dans les passifs et primes d'assurance en raison de la hausse des indemnités pour dommages dus aux changements climatiques<sup>3</sup>;
- le coût du capital accru si les agences de notation considèrent qu'une ville n'intègre pas la résilience climatique dans ses plans et ses activités à long terme<sup>4</sup>;
- l'augmentation des provisions liées aux interruptions de service;
- l'incidence possible sur la continuité de l'exploitation découlant des répercussions climatiques, comme celles susmentionnées.

## Objectif et utilisateurs : Outil destiné à aider les préparateurs à évaluer l'incidence des répercussions climatiques sur l'information financière

Cet outil a été élaboré pour aider les préparateurs et les auditeurs des états et rapports financiers d'une ville, ainsi que les personnes qui participent à la préparation des budgets et des plans d'immobilisations, à mieux comprendre la façon dont les enjeux relatifs aux changements climatiques peuvent toucher l'application des normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public (Manuel du secteur public). Les réponses aux questions figurant dans cet outil visent à aider les préparateurs à déterminer les aspects qui pourraient avoir une incidence significative sur la situation financière et les résultats financiers présentés par une ville dans ses états financiers et les notes complémentaires.

- 1 Le fait d'investir dans des infrastructures et des services intelligents dès maintenant peut aider à minimiser les pertes futures. La Fédération canadienne des municipalités (FCM) estime que six milliards de dollars canadiens sont économisés pour chaque milliard de dollars canadiens investi dans l'atténuation des catastrophes. Fédération canadienne des municipalités, *Climat et développement durable*, 2019 (<https://fcm.ca/fr/enjeux-prioritaires/climat-et-developpement-durable>).
- 2 La Banque mondiale soutient que la construction de villes vertes, inclusives et durables doit être le fondement de tout programme local ou national en matière de changement climatique. Banque mondiale ([Cities and Climate Change: An Urgent Agenda](#)).
- 3 Au Canada, le passif annuel du programme des Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC), géré par les gouvernements fédéral et provinciaux, augmente constamment. Les coûts ont augmenté, passant d'environ 100 millions de dollars par année il y a deux décennies à 500 millions de dollars en 2009-2010; ils ont atteint un sommet de 2 milliards de dollars en 2013-2014. Le directeur parlementaire du budget prévoit qu'au cours des cinq prochaines années, le passif annuel des AAFCC s'élèvera en moyenne à 902 millions de dollars, dont 673 millions de dollars découleront des inondations. Compte tenu des inondations récentes et répétées, ces estimations pourraient s'avérer prudentes ([www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/2016/DFAA/DFAA\\_FR.pdf](http://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/2016/DFAA/DFAA_FR.pdf)).
- 4 [TRADUCTION] « [...] l'économie municipale dépend fortement de facteurs, comme la cote de crédit et la valeur des propriétés, dont la volatilité peut être touchée par une atténuation proactive des risques. La mise en place de mesures de résilience qui réduisent la vulnérabilité d'une ville favorisera la solidité financière en maintenant la valeur des propriétés, les cotes de crédit, la confiance des investisseurs et la sécurité des citoyens. » Prairie Climate Centre, *Building a Climate-Resilient City: Economics and finance*, p. 5, 2017 (<http://prairieclimatecentre.ca/wp-content/uploads/2017/04/pcc-brief-climate-resilient-city-economics-finance.pdf>).

Le présent document n'établit en aucun cas ce qui est conforme ou non aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, et il ne saurait se substituer aux conseils de professionnels.

## Structure de l'outil

Alors que le Manuel du secteur public est axé seulement sur les états financiers, les renseignements du présent document servent de base pour d'autres rapports financiers d'un gouvernement (et de ses organismes), renseignements qui peuvent être reliés aux états financiers. Le rapport annuel d'une ville en est un bon exemple, puisqu'il contient les états financiers ainsi que d'autres informations sur la performance de la ville au cours de l'année. Dans la préparation de son rapport annuel, une ville pourrait donc tenir compte des recommandations des [énoncés de pratiques recommandées](#)<sup>5</sup> (PR) du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

Cet outil a été structuré en deux parties, comme suit :

### Partie A – États financiers

- Certains points et exigences comptables du Manuel du secteur public devraient être évalués par une ville lorsqu'elle détermine l'incidence des enjeux relatifs aux changements climatiques sur les états financiers. Cet outil présente les questions que les préparateurs devraient se poser lorsqu'ils établissent les états financiers et les notes complémentaires. Certaines questions peuvent n'avoir des répercussions que sur les informations à fournir dans les notes et les tableaux des états financiers, alors que d'autres peuvent avoir des répercussions sur la comptabilisation et l'évaluation des éléments, opérations et autres événements.

### Partie B – Présentation hors du cadre des états financiers

- À l'égard des énoncés de PR, il existe des éléments à considérer en matière d'informations à fournir qui devraient être évalués par une ville lorsqu'elle détermine si les informations financières relatives aux changements climatiques sont appropriées ou non à l'extérieur des états financiers, dans un rapport annuel par exemple. Même si aucune des recommandations des énoncés de PR n'est appliquée, les questions de la partie B pourraient tout de même être utiles pour la préparation d'un rapport annuel. Il est important que les informations financières relatives aux changements climatiques comprises dans les états financiers et celles présentées hors du cadre des états financiers soient cohérentes.

Il est possible que les réponses aux questions des parties A et B se chevauchent. Les questions sont proposées pour permettre aux préparateurs de réunir les informations relatives aux changements climatiques avant de déterminer l'ampleur et la méthode de présentation dans les états financiers et dans des rapports à l'extérieur des états financiers.

<sup>5</sup> Les énoncés de PR sont inclus dans la collection Normes et recommandations de CPA Canada.

## A. États financiers : Manuel du secteur public

Le tableau suivant fournit les questions que les préparateurs doivent prendre en considération lorsqu'ils déterminent les répercussions potentielles des enjeux relatifs aux changements climatiques sur la comptabilisation, l'évaluation et les informations à fournir. Il importe de souligner que l'ordre des questions est établi en fonction de l'ordre des normes connexes dans le Manuel du secteur public et qu'il ne reflète pas nécessairement l'ordre dans lequel l'information devrait être recueillie et évaluée.

Para- graphe(s)	Titre du chapitre	Aspect(s) touché(s)	Questions à prendre en considération
<b>SP 1000.07</b>	<b>« Fondements conceptuels des états financiers »</b>	<b>Informations à fournir et, possiblement, comptabilisation</b>	<p>Cela fait partie d'une évaluation générale à réaliser après le quasi-achèvement des états financiers.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Manque-t-il des éléments dans les états financiers de la ville qui sont liés aux changements climatiques et qui sont nécessaires pour que les utilisateurs comprennent la situation financière et les résultats financiers de la ville?</li> <li>La ville est-elle dotée d'un processus permettant de rester informé des répercussions climatiques prévues sur son territoire et de la façon dont celles-ci peuvent toucher les informations à fournir dans ses états financiers et les notes complémentaires?</li> </ul>
<p><i>Le rapport financier du gouvernement doit présenter des informations utiles pour évaluer l'état des finances du gouvernement à la fin de l'exercice et sa performance financière au cours de l'exercice. Les états financiers du gouvernement sont une composante fondamentale de l'information financière communiquée par le gouvernement.</i></p> <p>Remarque : Les états financiers présentent la situation financière et les résultats financiers. La situation financière constitue un aspect de l'état des finances d'une entité du secteur public. Les résultats financiers annuels représentent un aspect de la performance financière d'une entité du secteur public pendant une période comptable.</p> <p>[L'énoncé PR-4 du CCSP définit l'état des finances.]</p>			
<b>SP 1000.20</b>	<b>« Fondements conceptuels des états financiers »</b>	<b>Informations à fournir</b>	<p>Cela fait partie d'une évaluation générale à réaliser après le quasi-achèvement des états financiers.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>De manière plus précise que le paragraphe SP 1000.07, les informations financières relatives aux changements climatiques sont-elles nécessaires en raison de leurs répercussions potentielles sur la capacité du gouvernement d'honorer ses obligations à court et à long terme ou de fournir des services futurs, ou sur ses obligations fiscales futures?</li> </ul> <p><b>Voir également les énoncés PR-1 et PR-4 dans la partie B de cet outil.</b></p>
<p>[...] les informations présentées dans les états financiers peuvent être utiles lorsqu'elles servent, avec d'autres informations, à comprendre et à évaluer :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>la capacité du gouvernement d'honorer ses obligations financières à court terme et à long terme;</li> <li>la capacité du gouvernement de maintenir le niveau et la qualité de ses services et de financer de nouveaux programmes;</li> <li>les besoins futurs en matière de recettes fiscales et autres revenus; [...]</li> </ol>			

Para- graphe(s)	Titre du chapitre	Aspect(s) touché(s)	Questions à prendre en considération
<b>SP 1000.28 b)</b>	<b>« Fondements conceptuels des états financiers »</b>	<b>Informations à fournir</b>	<p>Cela fait partie d'une évaluation générale à réaliser après le quasi-achèvement des états financiers.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les états financiers présentent-ils adéquatement les informations sur les enjeux relatifs aux changements climatiques afin de rendre compte au public?</li> </ul> <p><b>Voir également l'énoncé PR-1 dans la partie B de cet outil.</b></p>
<b>Valeur redditionnelle</b>			
<p>L'information qui permet aux utilisateurs d'évaluer la gestion des ressources confiées au gouvernement, notamment la façon dont ces ressources ont été utilisées et consommées pour assurer les services, possède une valeur redditionnelle. Il faut que les informations contenues dans les états financiers du gouvernement soient présentées de manière à contribuer au respect de l'obligation de rendre compte. Pour qu'ils aient une telle valeur, il faut que les états financiers reflètent convenablement les dimensions de la situation et de la performance financières qui sont caractéristiques de la nature particulière des gouvernements. La valeur redditionnelle est renforcée si les états financiers indiquent les objectifs et les cibles qui ont été normalement déterminés selon une procédure officielle et si les résultats réels sont comparés à ces objectifs et cibles financiers. La valeur redditionnelle des informations présentées dans les états financiers est également renforcée s'il est possible de faire des liens entre ces informations et les informations relatives à la performance financière et non financière communiquées ailleurs dans les comptes publics, le rapport annuel ou tout autre rapport du gouvernement.</p>			

Para- graphe(s)	Titre du chapitre	Aspect(s) touché(s)	Questions à prendre en considération
SP 1000.63	« <b>Fondements conceptuels des états financiers</b> »	<b>Informations à fournir et, possiblement, évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existe-t-il des risques liés aux changements climatiques qui pourraient nuire à la capacité de la ville d'assurer sa pérennité? Par exemple, l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des tempêtes, des feux de forêt, des sécheresses et du nombre de jours où la température atteint un niveau record sont autant d'événements qui touchent la capacité de la ville à fournir les services et les infrastructures dont les citoyens dépendent, notamment en ce qui a trait au transport en commun, aux écoles et aux hôpitaux, en raison de pannes d'électricité et d'inondations.</li> <li>• Existe-t-il des répercussions liées aux changements climatiques qui touchent le coût du capital de la ville? Certaines agences de notation pourraient, par exemple, avoir déjà avisé la ville d'une potentielle baisse de notation si elle ne favorise pas la résilience climatique<sup>6</sup>.</li> <li>• D'après les données actuelles sur les répercussions potentielles des changements climatiques sur la ville, cette dernière a-t-elle établi ou dispose-t-elle de réserves suffisamment saines pour atténuer ces répercussions ou pour s'adapter aux changements climatiques?</li> </ul> <p><b>L'aspect de l'évaluation pourrait être touché par cette question si l'hypothèse de la pérennité n'est pas soutenable.</b></p>

Les états financiers sont fondés sur l'hypothèse de la pérennité du gouvernement, c'est-à-dire sur l'hypothèse que, dans un avenir prévisible, celui-ci poursuivra ses activités et sera en mesure de réaliser ses actifs, de s'acquitter de ses dettes et de faire face à ses obligations légales dans le cours normal de ses activités.

6 <https://e360.yale.edu/digest/top-credit-agency-to-cities-and-states-prepare-for-climate-change-or-face-lower-credit-rating>.

Para- graphe(s)	Titre du chapitre	Aspect(s) touché(s)	Questions à prendre en considération
<b>SP 1201.012 et .013</b>	<b>« Présenta- tion des états financiers »</b>	<b>Informations à fournir et présentation des états financiers</b>	Cela fait partie d'une évaluation générale à réaliser après le quasi-achèvement des états financiers.  • Les états financiers comportent-ils toute l'information nécessaire sur les enjeux relatifs aux changements climatiques pour donner une image fidèle?
<p><i>Les états financiers doivent comporter toute l'information nécessaire pour donner une image fidèle de la situation financière, des résultats des activités, des gains et pertes de réévaluation, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie du gouvernement. [AVRIL 2012]</i></p> <p>Le principe de l'image fidèle dans les notes complémentaires est indissociable de la présentation d'une image fidèle dans les états financiers en général, étant donné que le classement et la présentation dans l'état de la situation financière, l'état des résultats, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie forment les bases d'une communication d'informations donnant une image fidèle de la réalité, communication qui est enrichie et étayée par les notes complémentaires. Lorsqu'il existe des opérations, des situations ou des faits d'une ampleur, d'une nature ou d'une incidence telles que leur communication est nécessaire pour permettre de comprendre la situation financière, les résultats des activités, les gains et pertes de réévaluation, la variation de la dette nette et les flux de trésorerie du gouvernement, le gouvernement fournit suffisamment d'informations sur l'étendue et la nature de ces opérations, situations ou faits, de sorte que leur incidence sur les états financiers est transparente et compréhensible. Le gouvernement peut notamment indiquer les conditions dont ces opérations sont assorties, ainsi que la nature de ces situations ou de ces faits et leurs conséquences financières.</p>			

Para- graphe(s)	Titre du chapitre	Aspect(s) touché(s)	Questions à prendre en considération
SP 1201.015	« Présenta- tion des états financiers »	Informations à fournir	<p><b>Seules les informations à fournir sur les changements climatiques qui sont importantes devraient être prises en considération en vue de leur inclusion dans les états financiers.</b></p> <p>L'importance relative (aussi appelée « caractère significatif ») devrait être appréciée d'un point de vue tant qualitatif que quantitatif. D'un point de vue quantitatif, l'importance relative donne un seuil ou un point de démarcation permettant de déterminer les informations à comptabiliser et à présenter dans les états financiers ou par voie de notes complémentaires. D'un point de vue qualitatif, un élément peut être considéré comme significatif en substance même si sa valeur monétaire n'est pas jugée importante.</p> <p>Le caractère significatif constitue un aspect à considérer propre à une entité, qui dépend de la nature ou de l'ampleur des éléments auxquels l'information se rapporte, ou des deux, dans le contexte des états financiers de l'entité.</p> <p>Il se peut qu'un élément ne soit pas significatif individuellement, mais que, s'il est combiné à d'autres éléments de nature ou de substance analogues, ces éléments soient significatifs aux fins de reddition de comptes.</p> <p>Pour cela, il faut comprendre l'ampleur et la nature potentielles des conséquences prévues des changements climatiques qui dépendront de l'emplacement et des activités de la ville. Parfois, il peut être nécessaire de faire des prévisions sur les effets des changements climatiques au moyen d'hypothèses variables (événements futurs découlant des changements climatiques, règlements qui seront mis en place, capacité de s'adapter à ces facteurs).</p>



Para- graphe(s)	Titre du chapitre	Aspect(s) touché(s)	Questions à prendre en considération
<b>SP 1201.089</b>	<b>« Présenta- tion des états financiers »</b>	<b>Informations à fournir et évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existe-t-il des pertes découlant de la dépréciation d'actifs relativement aux changements climatiques qui doivent être déterminées et expliquées séparément, par exemple l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes entraînant des dommages sans précédent aux actifs?</li> </ul> <p><b>Voir également SP 3150, « Immobilisations corporelles ».</b></p>
<b>SP 1201.106</b>	<b>« Présenta- tion des états financiers »</b>	<b>Informations à fournir</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Y a-t-il des flux de trésorerie importants pendant la période relativement aux changements climatiques qui nécessitent une présentation distincte, par exemple des versements importants (y compris ceux relatifs au remplacement d'actifs) liés à des événements météorologiques extrêmes tels que des inondations et des tempêtes de verglas?</li> <li>À quel endroit les flux de trésorerie liés aux changements climatiques devraient-ils être reflétés dans l'état des flux de trésorerie, à savoir dans les activités de fonctionnement ou dans les activités d'investissement en immobilisations? <b>La réponse peut dépendre du caractère significatif des flux de trésorerie et de la question de savoir s'ils concernent le fonctionnement ou les immobilisations.</b></li> </ul>

Les pertes découlant de la dépréciation d'actifs et les variations des provisions pour moins-values sont comptabilisées dans l'état des résultats, de manière que ces variations de la valeur comptable des actifs soient prises en compte dans l'excédent ou le déficit lié aux activités de l'exercice.

Les informations sur les flux de trésorerie permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la capacité du gouvernement de générer de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que les besoins en liquidités de celui-ci. Le gouvernement génère de la trésorerie en prélevant des revenus, en convertissant d'autres actifs financiers en trésorerie et en équivalents de trésorerie et en contractant des emprunts. L'état des flux de trésorerie présente les effets des activités du gouvernement sur sa trésorerie, en montrant comment le gouvernement a financé ses activités au cours de l'exercice et a fait face à ses besoins de trésorerie. Ces informations sont notamment très utiles pour évaluer la liquidité du gouvernement et la façon dont il rend compte de l'utilisation de ses liquidités, et pour déterminer ses besoins de trésorerie futurs. Les informations historiques sur les flux de trésorerie peuvent être un indicateur utile des montants, des échéances et de la certitude des flux de trésorerie futurs.

Para- graphe(s)	Titre du chapitre	Aspect(s) touché(s)	Questions à prendre en considération
SP 1300.28 à .31	« Périmètre comptable du gouvernement »	Informations à fournir et présentation des états financiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Est-ce qu'une entreprise publique (par exemple, une société de transport ou de services publics) de la ville ne respecte plus le critère d'auto-suffisance financière (au moyen de revenus de sources non comprises dans le périmètre comptable du gouvernement) contenu dans l'alinéa SP 1300.28 d), en raison d'enjeux relatifs aux changements climatiques? Si une entreprise publique ne respecte plus la définition d'une entreprise publique, elle doit être consolidée par le gouvernement (plutôt que d'être incluse dans une seule ligne selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation).</li> <li>• Supposons, par exemple, qu'en raison d'un événement météorologique extrême, une entreprise publique nécessite un important soutien gouvernemental afin de pouvoir poursuivre ses activités, soutien dont elle n'avait pas besoin auparavant. Un soutien ponctuel du gouvernement ne fera peut-être pas en sorte que l'entreprise publique ne réponde plus à la définition d'une entreprise publique. Toutefois, le soutien continu découlant des répercussions liées aux changements climatiques (par exemple, des événements météorologiques extrêmes récurrents qui nécessitent un soutien gouvernemental) pourrait faire en sorte que l'entreprise publique ne réponde plus à la définition si ce soutien est important pour son fonctionnement.</li> </ul> <p><b>Voir également les paragraphes .48 à .56 du chapitre SP 3070, « Participations dans des entreprises publiques », qui traitent du cas où un organisme public cesse de répondre à la définition de l'entreprise publique.</b></p>
<p>Une entreprise publique est un organisme public qui possède toutes les caractéristiques suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a) il constitue une entité distincte ayant le pouvoir de passer des contrats en son propre nom et d'ester en justice;</li> <li>b) il est investi des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour mener des activités commerciales;</li> <li>c) il a pour principale activité la vente de biens ou la prestation de services à des particuliers ou à des organismes non compris dans le périmètre comptable du gouvernement;</li> <li>d) il peut, dans le cours normal de ses activités, poursuivre ses activités et faire face à ses dettes au moyen de revenus tirés de sources non comprises dans le périmètre comptable du gouvernement.</li> </ol>			

Para- graphe(s)	Titre du chapitre	Aspect(s) touché(s)	Questions à prendre en considération
<b>SP 2100.03</b>	<b>« Informations à fournir sur les méthodes comptables »</b>	<b>Informations à fournir</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La ville utilise-t-elle, pour les informations financières relatives aux changements climatiques, une méthode comptable qui devrait être énoncée à la note 1 des états financiers?</li> <li>• De quelle façon les risques liés aux changements climatiques sont-ils intégrés dans les autres méthodes comptables relatives aux informations à fournir sur les risques?</li> </ul>
<p><i>On doit fournir, comme partie intégrante des états financiers, une description claire et succincte de toutes les méthodes comptables importantes adoptées par l'entité qui publie les états financiers.</i></p>			
<b>SP 2120.01</b>	<b>« Modifications comptables »</b>	<b>Informations à fournir, comptabilisation et évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A-t-on constaté des changements touchant les méthodes comptables relativement aux changements climatiques au cours de la période? Par exemple, des modifications aux périodes d'amortissement des immobilisations corporelles ont-elles été requises en raison d'événements météorologiques extrêmes qui ont réduit la durée de vie utile des actifs de la ville?</li> <li>• Les estimations comptables ont-elles subi des changements découlant de risques ou d'événements liés aux changements climatiques au cours de la période?</li> </ul> <p><b>Voir également le chapitre SP 2130, « Incertitude relative à la mesure », ainsi que le chapitre SP 3150, « Immobilisations corporelles », au sujet de la dépréciation d'immobilisations corporelles liée aux changements climatiques.</b></p>
<p>Ce chapitre établit les obligations en matière de comptabilisation et d'informations à fournir pour les modifications de méthodes comptables et les révisions d'estimations comptables, ainsi que pour les corrections d'erreurs dans les états financiers des exercices antérieurs.</p>			

Para- graphe(s)	Titre du chapitre	Aspect(s) touché(s)	Questions à prendre en considération
<b>SP 2130.05 à .08</b>	<b>« Incertitude relative à la mesure »</b>	<b>Informations à fournir et, possiblement, comptabilisation</b>	Il s'agit d'une norme au sujet des informations à fournir. <b>Les révisions d'estimations comptables seraient comptabilisées conformément au chapitre SP 2120, « Modifications comptables ».</b>
<p>Ce chapitre établit des normes au sujet des informations à fournir sur l'incertitude relative à la mesure d'éléments constatés ou communiqués dans les états financiers. Les normes de ce chapitre concernant les informations à fournir sont un complément aux normes énoncées dans d'autres chapitres.</p> <p>Dans le cas où il est raisonnablement possible qu'un montant constaté ou communiqué subisse une variation importante dans l'année, les notes complémentaires fournissent des informations sur la nature et l'ampleur de l'incertitude en cause.</p> <p><i>Lorsqu'une incertitude relative à la mesure est importante, sa nature doit être mentionnée.</i></p> <p><i>Lorsqu'une incertitude relative à la mesure est importante, son ampleur doit être mentionnée s'il est raisonnablement possible que le montant puisse subir une variation importante dans l'année.</i></p> <p><i>Lorsque des informations sont fournies conformément aux paragraphes SP 2130.06 ou .07, le montant de l'élément qui fait l'objet d'une incertitude relative à la mesure doit être mentionné, sauf lorsqu'une telle mention peut avoir des répercussions négatives importantes sur l'entité. Lorsque le montant n'est pas mentionné, les notes complémentaires doivent indiquer la ou les raisons de cette absence d'information.</i></p> <p>Voir également les paragraphes SP 2130.11 à .15.</p>			<p>L'intégralité de cette norme doit être prise en considération lors de l'évaluation des répercussions des changements climatiques sur l'incertitude relative à la mesure par rapport aux éléments comptabilisés dans les états financiers.</p> <p>Les villes ont toujours dû tenir compte de l'incertitude relative à la mesure pour les estimations comprises dans leurs états financiers. Les changements climatiques sont assortis d'une incertitude inhérente en ce qui concerne la nature, l'ampleur et le moment des répercussions prévues selon de multiples horizons temporels. Par conséquent, les estimations actuelles devront probablement être revues au fil du temps afin de tenir compte des répercussions liées aux changements climatiques que subit la ville ainsi que des répercussions prévues. De plus, de nouvelles estimations concernant les répercussions liées aux changements climatiques pourraient être nécessaires au fil des années si les villes continuent de connaître des événements météorologiques extrêmes.</p> <p>L'importance relative des répercussions de l'incertitude relative à la mesure sur les états financiers est le seul critère servant à déterminer s'il y a lieu de faire mention de cette incertitude conformément aux paragraphes SP 2130.06 et .07.</p> <p>La direction devrait notamment prendre en considération les éléments suivants : la fourchette des montants raisonnablement possibles; la question de savoir si le montant constaté ou communiqué pourrait subir une variation importante; l'incidence qu'auraient d'autres montants raisonnablement possibles sur les ressources économiques, les obligations et les actifs nets du gouvernement; et le moment où l'incidence pourrait se faire sentir. Pour juger de l'importance relative de l'incertitude relative à la mesure, on tient compte des répercussions qu'un montant raisonnablement possible différent du montant constaté pourrait avoir sur les états financiers. Une analyse visant à déterminer différents scénarios plausibles pourrait aider à poser de tels jugements.</p>

Para- graphe(s)	Titre du chapitre	Aspect(s) touché(s)	Questions à prendre en considération
<b>SP 2400.01</b>	<b>« Événements postérieurs à la date des états financiers »</b>	<b>Informations à fournir, comptabilisation et évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des événements liés aux changements climatiques sont-ils survenus après la date des états financiers qui pourraient nécessiter d'<b>ajuster les montants comptabilisés</b> dans les états financiers?</li> <li>Des événements liés aux changements climatiques sont-ils survenus après la date des états financiers qui pourraient nécessiter de <b>fournir des informations</b> dans les états financiers?</li> </ul>
<p>Ce chapitre établit des normes sur le traitement comptable à appliquer aux événements qui se produisent entre la date des états financiers et la date de leur mise au point définitive, et sur les informations à fournir à leur sujet. Les états financiers sont établis en vue de rendre compte de la situation financière du gouvernement à une date donnée, ainsi que de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date. Néanmoins, les événements qui se produisent après la date des états financiers peuvent montrer qu'il est nécessaire d'ajuster certains postes des états financiers ou de fournir un supplément d'information. Au moment où l'on dresse les états financiers, il convient de s'interroger sur la portée et les conséquences financières des événements postérieurs à la date des états financiers.</p>			
<b>SP 3150.29 et .30</b>	<b>« Immo- bilisations corporelles »</b>	<b>Informations à fournir, comptabilisation et évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existe-t-il des répercussions liées aux changements climatiques qui nécessiteraient une modification de la méthode d'amortissement ou de la durée de vie utile des immobilisations corporelles de la ville? Les répercussions liées aux changements climatiques pourraient, par exemple, créer des faits importants parmi les éléments a) à g), comme des restrictions dans l'utilisation des centrales au charbon qui nécessitent la mise hors service d'immobilisations avant la fin de leur durée de vie utile, ou l'incapacité d'utiliser les infrastructures de transport en commun lorsque la température dépasse les seuils d'utilisation sécuritaire.</li> </ul>
<p><i>La méthode d'amortissement ainsi que l'estimation de la durée de vie utile de la fraction non amortie d'une immobilisation corporelle doivent être révisées périodiquement et modifiées lorsque l'opportunité d'un changement peut être clairement établie.</i></p> <p>Parmi les faits importants qui peuvent indiquer la nécessité de modifier la méthode d'amortissement ou l'estimation de la durée de vie utile restante d'une immobilisation corporelle, on trouve les suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>changement dans le degré d'utilisation de l'immobilisation corporelle;</li> <li>changement dans le mode d'utilisation de l'immobilisation corporelle;</li> <li>mise hors service de l'immobilisation corporelle pour une période prolongée;</li> <li>dommage matériel;</li> <li>progrès technologiques importants;</li> <li>changement dans la demande à l'égard des services dont l'immobilisation corporelle permet la prestation;</li> <li>modification de la législation ou de l'environnement ayant une incidence sur la durée d'utilisation de l'immobilisation corporelle.</li> </ol>			

Para- graphe(s)	Titre du chapitre	Aspect(s) touché(s)	Questions à prendre en considération
<b>SP 3150.31 et .34</b>	<b>« Immo- bilisations corporelles »</b>	<b>Informations à fournir, comptabilisation et évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existe-t-il des répercussions liées aux changements climatiques qui nécessiteraient une réduction de valeur ou une radiation d'immobilisations corporelles de la ville?</li> </ul>
<p><i>Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du gouvernement de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter sa baisse de valeur.</i></p> <p>Le gouvernement réduit le coût d'une immobilisation corporelle lorsqu'il peut établir qu'il y a lieu de s'attendre à ce que la diminution des avantages économiques futurs soit permanente. Parmi les conditions qui peuvent indiquer que les avantages économiques futurs rattachés à une immobilisation corporelle ont diminué et que la constatation d'une moins-value est appropriée, on trouve les suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a) changement dans le degré d'utilisation de l'immobilisation corporelle;</li> <li>b) changement dans le mode d'utilisation de l'immobilisation corporelle;</li> <li>c) progrès technologiques importants;</li> <li>d) dommage matériel;</li> <li>e) mise hors service de l'immobilisation corporelle;</li> <li>f) diminution ou disparition du besoin de services que l'immobilisation corporelle permet de satisfaire;</li> <li>g) décision de mettre fin à la construction de l'immobilisation corporelle avant qu'elle ne soit terminée, utilisable ou vendable;</li> <li>h) modification de la législation ou de l'environnement ayant une incidence sur la mesure dans laquelle l'immobilisation corporelle peut être utilisée.</li> </ol>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Par exemple, certaines des conditions énumérées aux points a) à h) découlant d'un événement lié aux changements climatiques, ou des conditions s'expliquant par tout autre événement lié aux changements climatiques, comme un événement météorologique extrême, nécessiteraient-elles une réduction de valeur ou une radiation d'immobilisations corporelles de la ville? Le cas échéant, des informations sur ces réductions de valeur doivent être fournies.</li> <li>• De nombreux actifs municipaux (bâtiments, usines de traitement de l'eau et des eaux usées, réseau routier, etc.) connaissent une dégradation plus rapide en raison d'événements météorologiques extrêmes ou moyennement extrêmes répétés ainsi que de l'accroissement de la population qui dépend de ces actifs. Des évaluations des risques liés aux changements climatiques ou de l'état de ces actifs sont donc nécessaires. L'évaluation devrait indiquer comment la durée de vie utile de l'actif ou la valeur de l'actif sera touchée si des travaux de maintenance ou de mise à niveau sont effectués, en tenant compte de l'aggravation prévue des conditions climatiques sur la durée de vie de l'actif.</li> </ul> <p><b>Voir également l'énoncé PR-3, « Évaluation des immobilisations corporelles », dans la partie B de cet outil.</b></p>

Para- graphe(s)	Titre du chapitre	Aspect(s) touché(s)	Questions à prendre en considération
<b>SP 3200.03</b>	<b>« Passifs »</b>	<b>Informations à fournir et comptabilisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existe-t-il des passifs liés aux changements climatiques qui ont pris naissance au cours de l'exercice, qui doivent être comptabilisés et qui ne sont pas traités dans d'autres normes?</li> <li>Existe-t-il des passifs liés aux changements climatiques pour lesquels il n'existe aucune norme et qui devraient être réévalués?</li> </ul>
<p><i>Les passifs doivent être constatés dans les états financiers lorsque les conditions suivantes sont réunies :</i></p> <p>a) <i>il existe une base de mesure appropriée;</i></p> <p>b) <i>le montant en cause peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.</i> [SEPT. 2004]</p>			
<b>SP 3260.04</b>	<b>« Passif au titre des sites contaminés »</b>	<b>Informations à fournir, comptabilisation et évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Au cours de la période, y a-t-il eu des modifications dans les normes environnementales en réponse à des changements climatiques, ce qui ferait en sorte que des sites contrôlés par la ville doivent respecter les exigences de cette norme (alors que ce n'était pas nécessaire auparavant)?</li> <li>Au cours de la période, y a-t-il eu des répercussions liées aux changements climatiques et causées par une contamination, ce qui ferait en sorte que des sites contrôlés par la ville doivent respecter les exigences d'une norme environnementale (alors que ce n'était pas nécessaire auparavant)? Par exemple, l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des inondations causées par les changements climatiques peut souvent provoquer une contamination généralisée des sols, des bâtiments et des sources d'eau, ce qui peut relever des normes environnementales existantes.</li> <li>Y a-t-il eu des répercussions liées aux changements climatiques qui ont causé une contamination supplémentaire à des sites pour lesquels un passif est déjà constaté en vertu de cette norme? Le cas échéant, un ajustement de la provision existante au titre du passif pourrait être nécessaire.</li> </ul>
<p>Aux fins de ce chapitre, la contamination est la présence dans l'air, le sol, l'eau ou les sédiments d'une substance chimique, organique ou radioactive ou d'un organisme vivant qui dépasse une <b>norme environnementale</b>.</p> <p>Une <b>norme environnementale</b> s'entend de lignes directrices, objectifs, critères et autres sortes de limites imposées sur la présence ou le déversement d'un contaminant dans l'environnement naturel.</p>			

Para- graphe(s)	Titre du chapitre	Aspect(s) touché(s)	Questions à prendre en considération
<b>SP 3280.04 et .05</b>	<b>« Obligations liées à la mise hors service d'immobilisa- tions »</b>	<b>Informations à fournir, comptabilisation et évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au cours de la période, y a-t-il eu des événements liés aux changements climatiques qui créent, pour la ville, des obligations liées à la mise hors service de ses immobilisations corporelles, ou qui donnent lieu à l'augmentation ou à la diminution de ses obligations en la matière?</li> </ul> <p>Cela peut être lié à une contamination qui n'est pas abordée dans le chapitre SP 3260, « Passif au titre des sites contaminés ». <b>En cas de contamination d'immobilisations corporelles causée par des événements liés aux changements climatiques, comme des événements météorologiques extrêmes, il faut tenir compte du champ d'application des chapitres SP 3260 et SP 3280, et déterminer quelle norme s'applique.</b></p>
<b>SP 3300.03 et .07</b>	<b>« Passifs éventuels »</b>	<b>Informations à fournir, comptabilisation et évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au cours de la période, la ville a-t-elle eu des passifs éventuels découlant de répercussions liées aux changements climatiques qui nécessiteraient qu'elle les comptabilise et qu'elle fournisse des informations à leur sujet?</li> <li>• Au cours de la période, la ville a-t-elle subi des répercussions liées aux changements climatiques qui dénouent des incertitudes et qui confirment l'existence d'un passif?</li> <li>• La ville est-elle au fait des répercussions climatiques prévues sur son territoire et sait-elle si celles-ci pourraient toucher l'évaluation de ses passifs éventuels?</li> </ul>
			<p>Ce chapitre s'applique aux obligations juridiques, y compris celles découlant de l'irrecevabilité fondée sur une promesse, qui sont liées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle et qui résultent de l'acquisition de cette immobilisation, de sa construction, de son développement, de sa mise en valeur ou de son utilisation normale.</p> <p>Ce chapitre s'applique aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles contrôlées par une entité du secteur public qui font ou non encore l'objet d'un usage productif. Les immobilisations corporelles comprennent les immobilisations corporelles louées qui sont présentées selon la NOTE D'ORIENTATION DU SECTEUR PUBLIC NOSP-2, « Immobilisations corporelles louées ».</p>
			<p>Les <b>passifs éventuels</b> sont des obligations potentielles qui peuvent donner lieu à une sortie future de ressources représentatives d'avantages économiques et qui résultent de situations incertaines. À terme, l'incertitude sera dénouée lorsqu'un ou plusieurs événements futurs qui échappent en partie au contrôle du gouvernement se produiront ou ne se produiront pas. Le dénouement de l'incertitude confirmera l'existence ou la non-existence d'un passif.</p> <p><b>Situation incertaine</b> L'existence d'un passif éventuel suppose l'existence d'une situation incertaine (événement) à la date des états financiers, indiquant que le gouvernement peut avoir engagé un passif. Cette situation peut être, par exemple, une garantie d'emprunt existante ou une affaire judiciaire en cours.</p>



Para- graphe(s)	Titre du chapitre	Aspect(s) touché(s)	Questions à prendre en considération
<p><b>SP 3400.35, .52 et .63</b></p> <p>L'entité du secteur public doit constater les revenus tirés d'opérations avec obligations de prestation lorsqu'elle remplit (ou à mesure qu'elle remplit) l'obligation de prestation en fournissant les biens ou services promis au payeur. [AVRIL 2022]</p> <p>La constatation du revenu tiré d'une opération sans obligations de prestation doit se faire lorsque les conditions suivantes sont réunies :</p> <p><i>a) l'entité du secteur public a le pouvoir de revendiquer ou de prélever une entrée de ressources économiques;</i></p> <p><i>b) elle relève une opération passée ou un événement passé qui est à l'origine d'un actif.</i> [AVRIL 2022]</p> <p>Lorsque la contrepartie est variable, il peut être nécessaire de l'établir par l'estimation. La contrepartie peut être variable pour plusieurs raisons : escomptes offerts, rabais, programme incitatif, concession sur le prix, etc. Le caractère variable de la contrepartie peut aussi découler de l'incertitude relative à la réalisation d'un événement futur.</p> <p>Les exemples illustratifs de l'annexe C de la norme peuvent aider les villes à tenir compte de l'incidence sur leurs sources de revenus.</p>	<p><b>« Revenus »</b></p>	<p><b>Informations à fournir et comptabilisation</b></p>	<p>La ville utilise peut-être déjà d'autres méthodes pour comptabiliser certains des revenus dont il est question dans cette nouvelle norme.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La ville a-t-elle des sources de revenus (avec ou sans obligations de prestation) qui seront touchées par les répercussions liées aux changements climatiques?</li> <li>• Les répercussions liées aux changements climatiques diminueraient-elles la capacité de la ville d'offrir les services qui constituent une source de revenus, ou l'empêcheraient-elles d'offrir de tels services?</li> <li>• Certaines des opérations génératrices de revenus sont-elles assorties d'une contrepartie variable devant être remise à la ville et dont le montant est susceptible de varier en raison des répercussions liées aux changements climatiques?</li> </ul>

## B. Présentation hors du cadre des états financiers

Outre le Manuel du secteur public, le CCSP publie également des énoncés de pratiques recommandées (PR). Les énoncés de PR n'ont aucun caractère obligatoire. La Préface des énoncés de pratiques recommandées stipule ce qui suit :

- .01 Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) publie, après avoir suivi une procédure officielle, des énoncés de pratiques recommandées (PR) concernant la communication d'informations en sus de celles qui sont contenues dans les états financiers.
- .02 Les énoncés de pratiques recommandées ne font pas partie du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public ni des principes comptables généralement reconnus, et ne sont pas conçus pour devenir des PCGR dans l'avenir. Pour des raisons d'ordre pratique, ils peuvent toutefois être classés dans le Manuel.
- .03 Les énoncés de pratiques recommandées donnent des indications générales aux gouvernements et aux organismes publics (entités) qui choisissent de fournir des informations en sus de celles qui sont contenues dans leurs états financiers. Ils traitent d'aspects particuliers de la communication d'informations supplémentaires sur des sujets comme l'état des finances et la performance financière et non financière de ces entités.
- .04 Même si leur application est encouragée, les énoncés de pratiques recommandées n'ont aucun caractère obligatoire ou prescriptif. Ils sont destinés à fournir aux entités qui publient des informations supplémentaires un cadre commun leur permettant d'adopter une approche cohérente pour la communication de ces informations. Bien que tous les aspects des informations supplémentaires ne soient pas couverts par les énoncés de pratiques recommandées existants, les entités qui choisissent de publier des informations visées par les énoncés de pratiques recommandées sont encouragées à utiliser le cadre mis à leur disposition.
- .05 Les informations supplémentaires ne doivent pas nécessairement accompagner les états financiers, être publiées en même temps qu'eux ou porter sur le(s) même(s) exercice(s).

Si une ville utilise les énoncés de pratiques recommandées pour la préparation de son rapport annuel, elle pourrait vouloir tenir compte des questions contenues dans le tableau qui suit, en vue de déterminer si la présentation des informations financières relatives aux changements climatiques serait appropriée hors du cadre des états financiers (par exemple, dans le rapport annuel).

Paragraphe(s)	Titre de l'énoncé de PR	Questions à prendre en considération pour déterminer si les informations financières relatives aux changements climatiques pourraient être appropriées
<b>30</b>	<b>PR-1, « Analyse des états financiers »</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existe-t-il des répercussions importantes liées aux changements climatiques qui touchent les états financiers et qui devraient être communiquées?</li> <li>• Existe-t-il des risques et incertitudes connus liés aux changements climatiques qui pourraient toucher la situation financière et les résultats financiers de la ville et qui devraient être communiqués?</li> <li>• Existe-t-il des tendances significatives liées aux changements climatiques qui pourraient toucher les actifs financiers, les passifs, la dette nette, les immobilisations corporelles, l'actif net, les revenus, les charges / dépenses, les revenus nets (charges / dépenses nettes) et les flux de trésorerie, et qui devraient être communiquées?</li> <li>• Outre les états financiers, est-ce que le rapport annuel présente suffisamment d'informations au sujet des changements climatiques afin de rendre compte au public?</li> <li>• Dans le rapport annuel, il peut être nécessaire de communiquer les stratégies et les engagements en matière d'atténuation des risques liés aux changements climatiques, aux fins de la reddition de comptes.</li> </ul>

L'analyse des états financiers doit comprendre :

- a) une section portant sur les points saillants des états financiers, qui fournit un résumé bref et concis des faits significatifs ayant une incidence sur les états financiers;
- b) une section portant sur l'analyse qui :
  - i) comprend des informations sur les risques et incertitudes significatifs connus inhérents à la situation financière du gouvernement et à l'évolution de celle-ci, et décrit sommairement les stratégies, politiques et techniques adoptées pour gérer ces risques et incertitudes,
  - ii) relève et explique :
    - les écarts significatifs entre les résultats réels de l'exercice considéré et le budget,
    - les écarts significatifs entre les résultats réels de l'exercice considéré et ceux de l'exercice précédent,
    - les changements qui se sont produits mais qui ne ressortent pas clairement de l'analyse quantitative,
  - iii) comprend une analyse des tendances significatives associées aux actifs financiers, au passif, à la dette nette, aux immobilisations corporelles, à l'actif net, aux revenus, aux charges ou aux dépenses, aux revenus nets (charges ou dépenses nettes) et aux flux de trésorerie.

Paragraphe(s)	Titre de l'énoncé de PR	Questions à prendre en considération pour déterminer si les informations financières relatives aux changements climatiques pourraient être appropriées
1, 7, 17 et 41	<b>PR-3, « Évaluation des immobilisations corporelles »</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existe-t-il des répercussions liées aux changements climatiques qui pourraient toucher l'état matériel, y compris la durée de vie utile, des immobilisations corporelles contrôlées par la ville?</li> <li>• Des informations explicatives devraient-elles être fournies concernant les changements de l'état matériel des immobilisations corporelles contrôlées par la ville découlant des répercussions liées aux changements climatiques?</li> </ul>
<p>Cet énoncé de pratiques recommandées (PR) fournit des indications aux gouvernements et aux organismes publics qui choisissent de préparer et de présenter un rapport sur l'état matériel de leurs immobilisations corporelles, y compris les immobilisations corporelles louées. Les indications servent de fondement à l'exercice du jugement professionnel quant à la détermination de la nature et de l'étendue des informations à présenter.</p>		
<p>Le rapport doit comporter une évaluation de l'état matériel de toutes les immobilisations corporelles du gouvernement.</p>		
<p>Le rapport doit fournir les informations suivantes pour chaque catégorie d'immobilisations corporelles :</p>		
<p>a) la valeur comptable nette ou le coût;  b) la cote moyenne de l'état matériel;  c) l'âge moyen et la durée de vie utile moyenne;  d) la nature et l'étendue.</p>		
<p>INFORMATIONS EXPLICATIVES</p>		
<p>Le rapport doit analyser :</p>		
<p>a) les tendances de l'évolution de l'état matériel des immobilisations corporelles;  b) l'incidence des plans connus sur l'évolution de l'état matériel;  c) la base de mesure, l'échelle de mesure et l'incidence des changements;  d) les définitions sous-jacentes aux informations présentées.</p>		
<p><b>L'état matériel</b> est l'une des caractéristiques pouvant servir pour l'évaluation de l'état d'une immobilisation. L'état matériel d'une immobilisation s'entend de sa capacité de remplir le rôle qu'elle est censée jouer pendant sa durée de vie utile.</p>		
<p><b>L'évaluation de l'état matériel</b> s'entend de l'évaluation technique de l'état matériel d'une immobilisation corporelle au moyen d'une méthode systématique conçue pour produire des informations cohérentes, pertinentes et utiles. L'évaluation de l'état matériel vise à fournir suffisamment d'informations sur l'état des immobilisations pour permettre la prise de décisions éclairées en matière de planification et de gestion stratégiques des immobilisations.</p>		

## Questions à prendre en considération pour déterminer si les informations financières relatives aux changements climatiques pourraient être appropriées

### Paragraphe(s) Titre de l'énoncé de PR

#### 7, 8, 18 et 22 à 27 PR-4, « Indicateurs de l'état des finances »

L'**état des finances** est un concept large et complexe qui a des implications à court terme et à long terme et qui vise à décrire l'état de la santé financière du gouvernement, compte tenu de l'environnement économique et financier global. L'état des finances d'un gouvernement s'entend de l'état de sa santé financière évaluée en fonction de sa capacité de s'acquitter de ses obligations financières actuelles, au regard tant de ses engagements de service envers le public que de ses engagements financiers envers ses créanciers, employés et autres parties.

Aux fins de l'évaluation de l'état des finances d'un gouvernement, il faut tenir compte, au minimum, des caractéristiques que sont la durabilité, la flexibilité et la vulnérabilité.

La **durabilité** est la mesure dans laquelle un gouvernement pourra s'acquitter de ses obligations financières actuelles, au regard tant de ses engagements de fournir des services au public que de ses engagements financiers envers ses créanciers, employés et autres parties, sans accroître, en termes relatifs, le fardeau de la dette ou le fardeau fiscal qui pèse sur l'économie dans laquelle s'exercent ses activités.

La durabilité est un élément important à prendre en compte dans l'évaluation de l'état des finances, car elle renvoie à la capacité de gérer les engagements financiers, les engagements de service ainsi que le fardeau de la dette. Elle décrit aussi l'incidence que le niveau de la dette pourrait avoir sur la prestation des services. Par exemple, si la dette nette d'un gouvernement croît plus rapidement que le produit intérieur brut (PIB), le risque de ne pas être en mesure de maintenir les niveaux de service s'accroît.

La **flexibilité** s'entend de la mesure dans laquelle un gouvernement peut modifier le fardeau de sa dette ou le fardeau fiscal qui pèse sur l'économie dans laquelle s'exercent ses activités afin de s'acquitter de ses obligations financières actuelles au regard tant de ses engagements de service envers le public que de ses engagements financiers envers ses créanciers, employés et autres parties. Les données sur la flexibilité renseignent sur la manière dont le gouvernement gère ses finances. L'augmentation de l'endettement réduit la flexibilité future dont on disposera en cas de conjoncture économique défavorable. De même, si l'on augmente les impôts ou les droits d'utilisation, cela réduit sa capacité de le faire dans le futur puisque l'on s'approche de la limite de ce que les citoyens et les entreprises sont disposés à supporter.

- Manque-t-il des éléments dans le rapport annuel de la ville (hors du cadre des états financiers) qui sont liés aux changements climatiques et qui sont nécessaires pour que les utilisateurs comprennent la situation financière de la ville?
- Existe-t-il des répercussions liées aux changements climatiques qui pourraient toucher la situation financière de la ville en matière de durabilité, de flexibilité et de vulnérabilité? L'analyse de scénarios<sup>7</sup> peut être mise à profit par la ville dans l'appréciation de l'importance relative des risques liés au climat. Parfois, il peut être nécessaire de faire des prévisions sur les effets des changements climatiques au moyen d'hypothèses variables (événements futurs découlant des changements climatiques, cadres réglementaires qui seront mis en place, capacité de s'adapter à ces facteurs).
- Existe-t-il des répercussions liées aux changements climatiques qui touchent le coût du capital de la ville? Certaines agences de notation pourraient, par exemple, avoir avisé la ville d'une potentielle baisse de notation si elle ne favorise pas la résilience climatique.

<sup>7</sup> Les recommandations du GIFCC comprennent une analyse de scénarios en fonction des différentes trajectoires climatiques. Pour en savoir davantage sur l'analyse de scénarios liés aux changements climatiques, voir le supplément technique du GIFCC sur l'utilisation de l'analyse de scénarios dans la communication des occasions et des risques relatifs aux changements climatiques : [www.fsb-tcfd.org/publications/final-technical-supplement/](http://www.fsb-tcfd.org/publications/final-technical-supplement/).

Paragraphe(s)	Titre de l'énoncé de PR	Questions à prendre en considération pour déterminer si les informations financières relatives aux changements climatiques pourraient être appropriées
7, 8, 18 et 22 à 27	PR-4, « Indicateurs de l'état des finances »	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une baisse potentielle de notation pourrait-elle avoir une incidence sur la durabilité de la ville?</li> </ul>
<p>La <b>vulnérabilité</b> est la mesure dans laquelle un gouvernement dépend de sources de financement sur lesquelles il n'exerce pas de contrôle ou d'influence ou est exposé à des risques qui peuvent compromettre sa capacité de s'acquitter de ses obligations financières actuelles au regard de ses engagements de service envers le public et de ses engagements financiers envers ses créanciers, employés et autres parties.</p> <p>Les données sur la vulnérabilité sont un élément important de l'état des finances en ce qu'elles renseignent sur la dépendance à l'égard de sources de financement sur lesquelles le gouvernement n'exerce pas directement de contrôle ou d'influence et sur son exposition aux risques. Une vulnérabilité relativement faible assure un meilleur contrôle sur l'état des finances.</p>		

## Conclusion

Les répercussions liées aux changements climatiques sont intrinsèquement incertaines et, par conséquent, les préparateurs d'états financiers et d'autres rapports hors du cadre des états financiers devront réévaluer ces répercussions à la fin de chaque période de présentation pour s'assurer que tous les enjeux importants relatifs aux changements climatiques ont été inclus.

## Commentaires

Veuillez transmettre vos commentaires sur ce document à :

### Dina Georgious

Directrice de projets, Information financière  
 Recherche, orientation et soutien  
 Comptables professionnels agréés du Canada  
 277, rue Wellington Ouest  
 Toronto (Ontario) M5V 3H2  
 Courriel : [dgeorgious@cpacanada.ca](mailto:dgeorgious@cpacanada.ca)

Cette publication a été produite avec l'appui du programme Adaptation aux changements climatiques de Ressources naturelles Canada.



### AVERTISSEMENT

La présente publication, préparée par Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada), fournit des indications ne faisant pas autorité. CPA Canada et les auteurs déclinent toute responsabilité ou obligation pouvant découler, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce document.

© 2019 Comptables professionnels agréés du Canada

Tous droits réservés. Cette publication est protégée par des droits d'auteur et ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche documentaire ou transmise de quelque manière que ce soit (électroniquement, mécaniquement, par photocopie, enregistrement ou toute autre méthode) sans autorisation écrite préalable.

Pour savoir comment obtenir cette autorisation, veuillez écrire à [permissions@cpacanada.ca](mailto:permissions@cpacanada.ca).